

- **Gestion des utilisateurs**

- Vous ne devez créer de comptes à la main de type invité que dans une OU dédiée à l'intérieur de l'OU que vous gérez et seulement pour des personnes qui restent moins d'un mois à l'université. Ces comptes devront suivre les recommandations de nommage ci-dessous et seront supprimés dès le départ des personnes. Ils seront créés avec une date d'expiration. Vous pourrez créer des comptes test, système ou d'application en complétant **obligatoirement** les champs nom et prénom par ceux de la personne responsable de ce compte.

Type de compte	Convention de nommage	Nom de l'OU
Invité	invite_prenom.nom	Utilisateurs_invite
test	test_prenom.nom ou test_application	Systeme
Administrateur système	sys_prenom.nom	Systeme
Application	svc_application	Systeme

- Vous ne devez créer aucun compte banalisé.
- Pour obtenir un compte pour une personne qui reste plus d'un mois à l'université vous devez la faire enregistrer dans Harpege comme personnel hébergé. Elle bénéficiera d'une carte CUMUL.
- Vous ne devez pas supprimer de comptes en dehors des OU « Utilisateurs-invités » ou « Systeme ».
- Vous devez inciter vos utilisateurs à changer leur mot de passe pour un mot de passe suffisamment complexe pour adhérer aux recommandations en matière de Sécurité des systèmes d'information.

- **Gestion des groupes d'utilisateurs**

- Pour gérer des droits pour les utilisateurs, vous devez utiliser des groupes d'utilisateurs et éventuellement des groupes de groupes.
- Le nommage des groupes suit la syntaxe suivante :

Convention de nommage du groupe	Exemple
Plus-grosse-entité.moins-grosse-entité.petite-entité	DSF.service-marche.responsables LYONEST.Scol.Modifieurs (ou lecteurs) DSI.support nautibus.liris.prof
Application.entite.role	TERA.DRH.admin TERA.DSF AD.DSI.admin

- **Gestion des ordinateurs et des serveurs membres du domaine**

- Il est fortement recommandé d'ajouter vos ordinateurs au domaine univ-lyon1.fr pour bénéficier pleinement des services de messagerie et d'hébergement de fichiers et d'activer le verrouillage automatique de session en cas d'inactivité du poste.
- Ces ordinateurs doivent être placés dans une OU « Ordinateurs » à l'intérieur de l'OU que vous gérez.
- Un nom de machine ne doit pas excéder 15 caractères et ne doit comporter aucune information personnelle sur ses utilisateurs ou sur le type de service ou d'application qu'elle héberge.
- Les mots de passe administrateurs locaux de ces ordinateurs doivent aussi adhérer aux recommandations en matière de Sécurité des systèmes d'information. Si un utilisateur veut administrer son poste qui est dans le domaine univ-lyon1.fr, il est recommandé de placer son

compte dans le groupe administrateur local plutôt que de lui donner le mot de passe administrateur de la machine.

- Les postes de travail et vos serveurs doivent avoir des systèmes d'exploitation et des antivirus à jour et le pare-feu activé.
- Il est préférable de favoriser le stockage des données utilisateurs et des profils sur des serveurs (exemple : TERA.univ-lyon1.fr) dans un souci de sécurité des données (serveurs sécurisés, sauvegarde, snapshots).

- **Caractères autorisés**

Compte utilisateur	majuscules, minuscules (sans accents), les chiffres, les points et les tirets (pas de blanc). Vous ne devez pas mettre de majuscule dans les logins et les adresses mail.
OU	les majuscules, minuscules (sans accents), les chiffres, les points, les blancs et les tirets
Groupe	majuscules, minuscules (sans accents), les chiffres, les points et les tirets (pas de blanc). Mais le nom de ces groupes ne doit pas commencer par un chiffre (ceci est réservé aux groupes créés automatiquement).
Mot de passe	8 caractères minimum, présence de minuscule, majuscule et de chiffre intercalé obligatoirement, un ou plusieurs caractères spéciaux sont recommandés.

- **Gestion des stratégies de groupe**

- Toute création de GPO doit porter un nom explicite de la forme Plus-grosse-entité.moins-grosse-entité.petite-entité-« fonction » et être liée à l'OU univ-lyon1\sie\computers.
- Toute nouvelle GPO créée doit obligatoirement s'appliquer à un groupe de sécurité (et pas à tous les utilisateurs) créé dans l'OU univ-lyon1\sie\group avec un nom de la forme Plus-grosse-entité.moins-grosse-entité.petite-entité-GPO-« nom gpo »
- **Attention : il est interdit de créer une GPO sans filtrage par un groupe de sécurité qui lui est dédié et de lier une ancienne GPO à une OU du nouveau DIT.**

- **Recommandation pour les administrateurs**

- Vous ne devez pas administrer votre OU avec votre compte personnel mais demander la création d'un compte administrateur de type sys\_prenom.nom. Si vous partez, ne donnez pas votre compte et mot de passe à l'administrateur qui vous remplace mais demandez la suppression de votre compte administrateur et la création d'un nouveau pour votre remplaçant.
- Dans la même logique, votre remplaçant doit changer les mots de passe des administrateurs locaux de vos serveurs et postes de travail.
- Une machine virtuelle nommée cssi-mgmt.univ-lyon1.fr est à votre disposition pour administrer votre OU, vous pouvez vous connecter à celle-ci par le bureau à distance.
- Toute installation d'un serveur de licences TSE doit passer par la DSI et le CISR car elle nécessite des privilèges élevés sur l'AD.

- En cas d'incident contacter le **371 55** ou le 04 26 23 71 55 pour les appels externes ou <http://sosinfo.univ-lyon1.fr>
- Merci de consulter la charte informatique sur l'intranet rubrique informatique et réseau.